


SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

 Délibération 2026 / 50
 (23^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

 Nombre de Conseillers
 municipaux en
 exercice : 27
 Présents : 20
 Votants : 26

 Date de l'envoi et de la
 publication de la
 convocation :
21 avril 2026

 Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Absent excusé : Vincent ROUQUIÉ.

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Fiscalité locale - Vote des taux des contributions directes – Exercice 2026

Pour mémoire, les taux des contributions directes votés lors du conseil municipal du 26 mars 2025 étaient les suivants :

<u>DÉSIGNATION DES TAXES</u>	<u>Taux votés en 2025</u>
• Taxe Foncière (Bâti) / (TFB)	47,62 %
• Taxe Foncière (Non Bâti) / (TFNB)	168,20 %
• Taxe d'habitation (résidences secondaires) / (TH)	9,74 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2026 étant parvenues à la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les différents taux communaux. Les taux proposés à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2026 peuvent donc se résumer ainsi :

<u>DÉSIGNATION DES TAXES</u>	<u>Taux proposés au vote 2026</u>
• Taxe Foncière (Bâti) / (TFB)	47,62 %
• Taxe Foncière (Non Bâti) / (TFNB)	168,20 %
• Taxe d'habitation (résidences secondaires) / (TH)	9,74 %

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_50-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Vu l'état 1259 annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **adopte** les taux des contributions directes pour l'exercice 2026 comme suit :

<u>Taxes</u>	<u>Bases d'imposition effectives 2025</u>	<u>Taux de référence pour 2025</u>	<u>Taux proposés au vote 2026</u>	<u>Bases d'imposition prévisionnelles 2026</u>	<u>Produits attendus 2026</u>
Taxe Foncière (Bâti)	6 395 145 €	47,62 %	47,62 %	6 522 000 €	3 105 776 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	42 329 €	168,20 %	168,20 %	42 400 €	71 317 €
Taxe d'Habitation	1 257 058 €	9,74 %	9,74 %	1 134 700 €	110 520 €
TOTAL :					3 287 613 €

- **Etat 1259** : Produits prévisionnels et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

<u>Produits attendus des ressources à taux voté</u>	<u>Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (Allocations compensatrices)</u>			<u>Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026</u>
	<u>Allocations compensatrices (A)</u>	<u>Effet du coefficient correcteur (B)</u>	<u>TOTAL (A+B)</u>	
3 287 613 €	172 138 €	- 903 699 €	- 731 561 €	2 556 052 €

- **inscrit** le produit attendu des contributions directes pour l'exercice 2026 comme suit :

C/73111 : Impôts et taxes – Taxes foncières et d'habitation : 2 383 914 € ;

C/74833 : Dotations et participations - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières 172 138 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Mairie MICHAUX


